



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2000
Français
Original: anglais

Huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Au paragraphe 22 de sa résolution 1289 (2000) du 7 février 2000, le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire périodiquement rapport sur les conditions de sécurité sur le terrain en Sierra Leone, afin que les effectifs militaires et les tâches à accomplir par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) puissent être régulièrement revus. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande et décrit les faits intervenus depuis mon septième rapport sur la MINUSIL, paru le 7 novembre 2000 (S/2000/1055).

II. Évolution politique

Accord de cessez-le-feu d'Abuja

2. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent, les efforts déployés par la MINUSIL et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis la crise de mai/juin 2000 ont été axés sur la création de conditions favorables à la reprise du processus de paix. La MINUSIL et la CEDEAO sont donc restées en contact avec les dirigeants du Revolutionary United Front (RUF). Au mois d'octobre, dans le cadre de ces contacts, les dirigeants du RUF se sont dits intéressés par des échanges de vues concernant un cessez-le-feu et la remise en route du processus de l'Accord de paix de Lomé. À la suite de consultations intensives entre le Gouvernement, la CEDEAO et la MINUSIL, une réunion avec le RUF tenue le 10 novembre à Abuja a abouti à la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le RUF (voir S/2000/1091). Cet accord prévoyait des fonctions de contrôle exercées par la MINUSIL, la pos-

sibilité pour l'Organisation des Nations Unies de déployer en toute liberté son personnel dans l'ensemble du pays, la libre circulation du personnel des organisations humanitaires, des marchandises et de la population elle-même dans l'ensemble du pays, la restitution à la MINUSIL des armes et autres matériels saisis par le RUF, la reprise immédiate du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et, à l'expiration d'un délai de 30 jours, un contrôle de l'application de l'accord.

3. Trois jours après la signature de l'accord de cessez-le-feu, le commandant par intérim de la MINUSIL alors en exercice a proposé par téléphone au chef du RUF, M. Issa Sesay, que soit organisée une réunion avec le Commandement de la MINUSIL le 15 novembre, au Mile 91, pour discuter de l'application de l'Accord d'Abuja. Tout en acceptant le principe de cette réunion et le lieu proposé, M. Sesay a dit qu'il ne pouvait fixer de date car il lui fallait du temps pour faire connaître à ses troupes la teneur de l'accord. Par la suite, toutes les tentatives faites pour joindre le chef du RUF ont été infructueuses, bien que les patrouilles militaires de la MINUSIL se soient activement employées à entrer en contact avec des commandants locaux du RUF.

4. Entre-temps, des indications contradictoires provenaient du RUF. Le 22 novembre, les médias, citant le porte-parole du RUF, M. Gibril Massaquoi, ont indiqué que le RUF était partagé en ce qui concernait le cessez-le-feu et que la majorité des combattants n'obéissaient plus à M. Sesay. Cependant, ces informations ont été par la suite démenties par M. Massaquoi. À deux reprises, pendant la période couverte par le présent rapport, le porte-parole du RUF aurait affirmé que des troupes du Royaume-Uni et de la Sierra Leone avaient attaqué,

à l'aide d'hélicoptères de combat, des villages situés dans les zones tenues par le RUF. L'Armée sierra-léonaise et l'Équipe spéciale du Royaume-Uni ont l'une et l'autre réfuté ces allégations, qui étaient selon elles sans fondement.

5. Le 27 novembre, la MINUSIL a reçu une lettre de M. Sesay, qui répondait tardivement à une invitation à participer à une réunion de travail de la MINUSIL sur les activités de consolidation de la paix, laquelle avait déjà eu lieu au Mile 91 (voir par. 46). Cet échange de lettres a abouti à la tenue d'une réunion, le 1er décembre, au même lieu, entre la MINUSIL et une délégation du RUF que dirigeait un collaborateur de M. Sesay, M. Prince Taylor. Au cours de cet échange de vues, les représentants de la MINUSIL ont souligné qu'il était important et urgent que le RUF donne des témoignages concrets de l'application de l'accord de cessez-le-feu du 10 novembre, particulièrement en ce qui concerne la création d'un climat de confiance. Ils ont également remis à leurs interlocuteurs une lettre de mon Représentant spécial, M. Oluyemi Adeniji, adressée à M. Sesay, concernant la nécessité d'organiser dès que possible un entretien entre M. Sesay et le commandement de la MINUSIL. Pour sa part, la délégation du RUF a réaffirmé son attachement à la paix, et a confirmé que le RUF était prêt à restituer toutes les armes et tout le matériel saisis à la MINUSIL, et s'engageait à rouvrir toutes les routes à la circulation et à accepter le déploiement d'observateurs militaires de la MINUSIL dans les zones tenues par lui; elle a en outre demandé des vivres et des médicaments.

6. Le nouveau commandant de la MINUSIL, le général Daniel Opande, a ensuite rencontré le chef du RUF le 8 décembre au lieu-dit Ferry Junction, à une cinquantaine de kilomètres au nord du Mile 91. Le commandant de la Force a souligné qu'il était de la plus haute importance de maintenir une liaison étroite et régulière entre la MINUSIL et le RUF, dans le but d'intensifier les efforts visant à rétablir la paix en Sierra Leone. Il a instamment demandé au dirigeant du RUF de lui communiquer immédiatement un plan d'application de l'Accord de cessez-le-feu. Le dirigeant du RUF, qui a réaffirmé les déclarations du groupe rebelle concernant son attachement à la paix, s'est engagé à coopérer avec la MINUSIL et indiqué que lorsque les éléments de la Mission des Nations Unies seraient déployés dans les zones tenues par le RUF, ses combattants seraient prêts à rendre leurs armes et à être démobilisés.

7. À cette réunion, le RUF s'est également engagé à : a) rouvrir toutes les routes à la circulation dans les zones tenues par le RUF; b) restituer toutes les armes et le matériel saisis à la MINUSIL au cours d'une cérémonie à Makeni et à Magburaka le 13 décembre; c) accepter le déploiement immédiat d'observateurs militaires et de troupes de la MINUSIL dans l'ensemble du pays, et d) permettre aux organismes humanitaires et aux organisations non gouvernementales de reprendre leurs activités à l'extérieur des zones tenues par le Gouvernement.

8. Depuis la réunion du 8 décembre avec M. Sesay, la MINUSIL s'est employée à mettre au point les modalités du contrôle de l'application de l'accord, par exemple la mise en place d'un mécanisme de liaison fonctionnant 24 heures sur 24 entre l'ONU et le RUF et comportant un centre commun de surveillance du cessez-le-feu, et l'envoi en déplacements de courte durée d'observateurs militaires et de troupes de la MINUSIL hors de leurs zones d'opérations actuelles, pour qu'ils puissent procéder à des vérifications et déterminer si le RUF avait rempli ses engagements.

9. D'après les informations disponibles à la date de la rédaction du présent rapport à la date du 13 décembre, le RUF avait restitué, 11 véhicules blindés au total. Toutefois, ces véhicules auraient été dépouillés de toutes leurs armes et de leur matériel. Il n'a été restitué ni armes personnelles ni munitions au cours de cette cérémonie tant attendue. Le jour suivant, selon une déclaration attribuée au RUF, il a été annoncé que la MINUSIL ne serait pas autorisée à pénétrer en territoire contrôlé par le RUF tant que certaines conditions, qualifiées de « non négociables », y compris la libération de Foday Sankoh, ne seraient pas remplies.

Aspects régionaux

10. Au cours de la période considérée, les tensions ont été vives dans les zones de Forecariah et de Kindia, au sud-ouest de la Guinée, où plusieurs incursions ont été signalées. Les combats se sont aussi intensifiés dans la zone de Macenta, dans le sud-est de la Guinée, à la fin novembre. Ils ont été suivis par de violentes attaques contre les villes de Guékédou et Kissidougou les 6 et 10 décembre respectivement, faisant de nombreuses victimes parmi les civils et provoquant des déplacements massifs de populations. Le Gouvernement guinéen a accusé le Libéria et le RUF d'en être responsables; quant au Libéria, il a accusé la Guinée de soutenir les dissidents libériens qu'il a rendu responsables

de l'offensive contre le comté de Nimba en novembre. Les deux Gouvernements ont nié les accusations portées contre eux.

11. Dans les déclarations parues les 8 et 12 décembre, j'ai condamné les attaques lancées en Guinée et déploré que des innocents aient perdu la vie. J'ai également demandé à mon Représentant spécial de se rendre immédiatement en Guinée et au Libéria pour évaluer la situation et faire des recommandations sur la meilleure façon dont l'Organisation des Nations Unies pourrait aider les gouvernements concernés et la CEDEAO à stabiliser la situation.

12. On craint de plus en plus que les problèmes dans ces zones, en particulier l'implication présumée du RUF, n'aient de graves répercussions non seulement pour la Sierra Leone, mais aussi pour l'ensemble de la région. Vu l'extrême gravité de la situation, la CEDEAO a pris des dispositions en vue du déploiement d'une mission d'observation le long des frontières guinéenne et libérienne. Elle a demandé à cette fin un soutien logistique et financier à la communauté internationale, et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a versé 300 000 dollars des États-Unis pour contribuer au financement d'une telle mission. Dans l'intervalle, une équipe d'évaluation de la CEDEAO, chargée de vérifier les informations et allégations faisant état d'incursions de rebelles en Guinée à partir du territoire libérien et vice-versa, s'est rendue dans la sous-région, y compris en Sierra Leone.

13. Conformément à une recommandation de l'équipe de travail interdépartementale sur l'Afrique de l'Ouest, qui a récemment été créée au Secrétariat, j'envisage de dépêcher dans la région, dès que possible, une mission pluridisciplinaire qui aura principalement pour tâche de mettre au point, en liaison avec la CEDEAO, une stratégie globale pour répondre aux besoins prioritaires de l'Afrique de l'Ouest.

14. La déclaration faite le 21 novembre par le Président du Libéria, Charles Taylor, demandant le retrait de Sierra Leone des troupes britanniques, si elles n'étaient pas intégrées à la MINUSIL, a suscité de vives réactions de la part de la population sierra-léonaise. Des manifestations monstres ont eu lieu à Freetown, Kema et Bo pour réclamer le maintien dans le pays de la présence britannique sur une base bilatérale, et le Parlement sierra-léonais s'est réuni en session extraordinaire pour adopter une motion de soutien à la présence des troupes britanniques.

Coordination avec la CEDEAO et les autres entités concernées

15. La deuxième réunion du Mécanisme de coordination associant l'ONU, la CEDEAO et le Gouvernement sierra-léonais a eu lieu à Abuja les 8 et 9 novembre 2000. Outre qu'elle a permis de discuter des négociations de cessez-le-feu avec le RUF mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus, la réunion a été l'occasion pour les trois parties de procéder à un échange de vues sur d'autres moyens pratiques de relancer le processus de paix en Sierra Leone et de discuter des recommandations concernant la CEDEAO faites par la mission du Conseil de sécurité dépêchée en Sierra Leone en octobre 2000.

16. Le Mécanisme de coordination est convenu qu'il fallait : a) convaincre le RUF d'accélérer la restitution de tout le matériel des Nations Unies encore en sa possession et b) demander à tous les États Membres et à toutes les organisations concernées de faciliter la mise en place sans délai de la commission de la CEDEAO devant enquêter sur la reprise des hostilités et le commerce illégal de diamants sierra-léonais. Tout en approuvant les recommandations de la mission du Conseil de sécurité concernant la CEDEAO, les participants à la réunion ont décidé de demander des éclaircissements sur certaines des questions.

17. Le 13 décembre, le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO a tenu une réunion au niveau ministériel pour commencer ses consultations sur la situation en matière de sécurité le long des frontières de la Guinée avec la Sierra Leone et le Libéria avant le sommet sur le même sujet, qui doit se tenir le 15 décembre. J'ai donné pour instruction à mon Représentant spécial de participer aux deux réunions.

18. La mission du Conseil de sécurité en Sierra Leone ayant recommandé la mise en place d'un mécanisme pour assurer la coordination d'ensemble d'une stratégie globale pour la Sierra Leone, mon Représentant spécial a institué à Freetown un groupe de contact composé des représentants des pays de la CEDEAO, des membres du Conseil de sécurité représentés en Sierra Leone et des pays principaux pourvoyeurs de contingents. Le groupe de contact doit permettre aux principales parties prenantes de la communauté internationale de procéder régulièrement à des échanges de vues concernant la mise en oeuvre du mandat de la MINUSIL et faciliter la coordination des efforts déployés par les principaux acteurs. À cet égard, la CEDEAO se prépare actuelle-

ment à nommer son représentant à Freetown. Il est important de continuer à renforcer la coordination des activités concernant la Sierra Leone, tant dans la région qu'au Siège de l'ONU.

Visite en Sierra Leone

19. J'ai séjourné en Sierra Leone les 2 et 3 décembre afin d'évaluer les opérations des Nations Unies dans ce pays, et j'ai rencontré le Président Kabbah et des personnalités de premier plan pour examiner les moyens de progresser sur la voie d'un règlement. J'ai aussi rencontré des membres de la société civile à Port Loko où je me suis rendu sur des positions de la MINUSIL ainsi que dans les camps de personnes déplacées et ceux mis en place aux fins de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion des combattants. Je me suis également rendu au centre de Lakka, près de Freetown, qui abrite des enfants qui avaient été enrôlés comme soldats.

20. Mon passage en Sierra Leone m'a permis de mieux comprendre les problèmes auxquels la MINUSIL, la communauté humanitaire et le peuple sierra-léonais ont à faire face. J'ai le plaisir de constater que la MINUSIL commence à se remettre de la crise qu'elle a connue en mai et que des efforts considérables ont été faits pour appliquer les recommandations de la mission d'évaluation ainsi que celles de la mission du Conseil de sécurité. Néanmoins, les problèmes qui se posent en Sierra Leone restent énormes. La MINUSIL doit mener une action volontariste malgré une présence limitée. De vastes zones du pays échappent au contrôle du Gouvernement et les organismes humanitaires n'y ont pour le moment pas accès. Au surplus, comme indiqué plus haut, il importe de prendre en compte d'urgence la dimension régionale du conflit. Dans ce contexte, il faut tout particulièrement que la communauté internationale encourage et appuie la CEDEAO.

Information

21. Depuis mon dernier rapport, la Section de l'information de la MINUSIL a continué de diffuser des nouvelles dans le but de conforter les efforts déployés pour consolider le processus de paix. La radio de la MINUSIL émet désormais 24 heures sur 24 des programmes en direct et en différé, dont de nombreux bulletins d'information et des flashes d'information toutes les heures. Elle a commencé, à titre expérimental, à émettre sur ondes courtes à la fin d'octobre 2000

et continue ses préparatifs en vue d'émettre en modulation de fréquence jusqu'au centre du pays. Elle a aussi produit un certain nombre de documents d'information, dont des communiqués de presse et des brochures, et publie un magazine d'information sur ses activités. Toutefois, en dépit de ces initiatives récentes, il est évident que beaucoup reste à faire pour développer les activités d'information en Sierra Leone.

III. Évolution de la situation du point de vue militaire

22. Au cours de la période à l'examen, les conditions de sécurité sont restées relativement stables en Sierra Leone, à l'exception du district de Kambia, le long de la frontière, où les combats se sont poursuivis entre rebelles et forces guinéennes. Celles-ci ont dû à plusieurs reprises bombarder les positions du RUF en territoire sierra-léonais. Dans le reste du pays, le cessez-le-feu semble être respecté et aucun incident majeur n'est signalé entre les forces progouvernementales et le RUF.

Déploiement de la Mission

23. Le nouveau commandement de la MINUSIL a pris ses fonctions en novembre. Le commandant de la Force, le général de corps d'armée Opande (Kenya), et son adjoint, le général de division Martin Agwai (Nigéria), sont arrivés dans la zone de la mission respectivement les 18 et 25 novembre. Le 18 novembre, le général de brigade Alastair Duncan (Royaume-Uni), chef d'état-major, est arrivé à Freetown.

24. Outre l'opération de consolidation en cours dans toute la zone de déploiement actuelle, la MINUSIL s'est consacrée aux opérations de relève sur place pour faciliter le retrait des contingents indien et jordanien et à diverses activités par lesquelles elle cherche à manifester sa volonté de soutenir et contrôler le cessez-le-feu.

25. La relève des deux contingents progresse normalement. Les bataillons ghanéen et zambien ont pris leurs fonctions opérationnelles à Daru et à Kema/Joru respectivement, alors que les bataillons nigériens Nos 5 et 6 ont pris position dans les zones de Hastings et de Freetown. Un bataillon de l'armée sierra-léonaise sortant de l'entraînement assume maintenant des fonctions opérationnelles dans la partie nord

de la péninsule de Lungi, où les bataillons kényen et zambien avaient précédemment été déployés.

26. La première phase du retrait du contingent indien sera achevée au 25 décembre; la deuxième phase se déroulera entre le 26 janvier et le 11 février. Le retrait de deux bataillons d'infanterie jordaniens devrait être terminé le 20 décembre, une fois que le bataillon kényen, qui vient d'arriver, se sera installé dans la zone de Masiaka. Les nouveaux contingents (le deuxième bataillon bangladais, la Garde kényenne ainsi que la compagnie d'intendance et le bataillon de formation et d'entretien ukrainiens) devraient arriver dans la zone de la mission avant la fin de l'année. Le troisième bataillon d'infanterie du Bangladesh doit arriver à Freetown au début de février 2000, en même temps que certains services d'appui essentiels.

27. Pendant la période à l'examen, j'ai continué à chercher des contingents bien entraînés et bien équipés pour répondre aux besoins urgents de la MINUSIL. Plusieurs pays ont depuis manifesté leur intérêt, soit qu'ils souhaitent renforcer leur présence actuelle, soit qu'ils souhaitent participer à la Mission. À cet égard, sont particulièrement bienvenues l'offre de la Jordanie d'une installation médicale de niveau III à Freetown, et celle du Ghana d'une installation médicale de niveau II à Kenema (avec du matériel provenant de Suède). Un autre État Membre envisage de procéder à une tournée d'inspection de la MINUSIL à la mi-janvier 2001, avant de fournir éventuellement un contingent. D'autres États Membres ont également fait savoir qu'ils envisageaient de fournir des contingents.

28. La complexité opérationnelle des opérations de relève sur place, de retrait et de permutation des contingents de l'ONU, à laquelle s'ajoutent les responsabilités supplémentaires qui découlent du cessez-le-feu, présente des difficultés majeures pour la MINUSIL, qui ne peut rester statique. On a établi des plans de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu avec le personnel militaire actuellement disponible, en prenant judicieusement en considération la détermination du RUF et les conditions de sécurité.

29. Les observateurs militaires ont toujours leurs équipes déployées de la manière que j'indiquais dans mon rapport précédent (S/2000/1055) et entretiennent des relations fort utiles avec les commandements de corps locaux du RUF depuis la signature de l'Accord de cessez-le-feu, notamment dans les régions de

Mange, Batkanu, Mile 91, Yele, Mano Junction et Daru.

Coordination avec l'armée sierra-léonaise et les soldats du Royaume-Uni

30. Certains éléments de l'armée sierra-léonaise nouvellement entraînés ont commencé d'assumer dans certaines zones stratégiques des responsabilités en matière de sécurité. Il a fallu pour cela qu'ils coordonnent plus étroitement leurs efforts avec ceux de la MINUSIL. Le 23 octobre a marqué le début de l'entraînement d'un nouveau groupe de 1 000 Sierra-léonais, entraînement qui devrait durer jusqu'au 17 décembre. Le nombre total des soldats de l'armée sierra-léonaise entraînés par des militaires britanniques s'élève environ à 3 000. Un autre groupe de 1 000 hommes devrait commencer son entraînement à la fin de décembre. Pendant cette période, l'armée sierra-léonaise a reçu du matériel qui lui faisait cruellement défaut, notamment des véhicules légers et des camions lourds.

31. On notera que la MINUSIL est en voie d'élaborer, en collaboration avec l'armée sierra-léonaise, les modalités d'un contrôle et d'une surveillance efficaces du cessez-le-feu, y compris la mise en place du mécanisme de liaison 24 heures sur 24 et du centre commun de surveillance du cessez-le-feu, dont il a été question au paragraphe 8.

32. Dans la première moitié du mois de novembre, la Formation amphibie du Royaume-Uni a procédé à de grandes manoeuvres à Freetown. Elle a également procédé à des exercices dans les régions de Hastings, Lugi et Port Loko. L'armée britannique devrait procéder à une nouvelle série de manoeuvres dans la région de la péninsule de Freetown à compter de la mi-décembre. Pendant mon séjour en Sierra-Leone, j'ai encouragé la Mission, l'armée sierra-léonaise et l'armée britannique à coordonner leurs efforts, élément essentiel de la normalisation du pays et du retour à la paix.

VI. Désarmement, démobilisation et réinsertion

33. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion a été gravement perturbé par les événements de mai et juin 2000. La clause de l'Accord de cessez-le-feu du 10 novembre qui prévoit la reprise de ce programme marque donc un progrès encourageant vers l'application d'un des principaux volets de

la stratégie de paix en Sierra Leone. À ce propos, le Secrétariat exécutif de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, en coopération avec la MINUSIL et d'autres partenaires clefs, a élaboré un projet de plan d'opérations commun révisé pour la phase III du programme, qui a été présenté au Comité de coordination technique de la Commission le 8 décembre.

34. Selon ce projet de plan, qui fait encore l'objet de consultations à Freetown, la MINUSIL assumerait les principales responsabilités ci-après :

a) **Désarmement** : liaison avec les forces bel-ligérantes et leurs commandants; maintien de condi-tions de sécurité adéquates; localisation et création de centres de regroupement/désarmement; collecte et neutralisation des armes et des munitions; vérification du droit des anciens combattants de participer au pro-gramme; enregistrement et transport des anciens com-battants des sites de désarmement aux centres de dé-mobilisation, et transport des armes et des munitions neutralisées; inventaire, stockage et destruction des armes;

b) **Démobilisation** : maintien de conditions de sécurité adéquates dans les camps; délivrance de pièces d'identité; transfert des anciens enfants soldats dans des centres d'accueil provisoire; renvoi définitif dans leurs foyers des anciens combattants se trouvant ac-tuellement dans les camps; coordination sur place des activités des centres de démobilisation.

35. Depuis la crise de mai, la MINUSIL a déjà com-mencé à s'acquitter de certaines de ces tâches, après le retrait du personnel travaillant pour le compte du De-partment for International Development du Royaume-Uni. Deux observateurs militaires de la MINUSIL, en particulier, sont affectés au Secrétariat exécutif de la Commission, où ils assurent la liaison et coordonnent la démobilisation et le renvoi dans leurs foyers des an-ciens combattants, ainsi que l'acheminement en temps voulu des ressources des centres de démobilisation. La MINUSIL a également assuré le transport des anciens combattants jusqu'aux centres de démobilisation.

36. L'engagement sincère du RUF en faveur de la paix sera certes un élément déterminant pour l'avenir du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, mais de sérieux problèmes restent à ré-gler par ailleurs. Ainsi, le Fonds multilatéral d'affectation spéciale, créé par la Banque mondiale, et qui constitue la principale source de financement du

programme, ne dispose pas actuellement de ressources suffisantes pour permettre un désarmement complet. La Banque mondiale s'emploie donc activement à réso-udre ce problème. En outre, des questions de fond res-tent encore en suspens concernant l'engagement pris par le Gouvernement de régler le reliquat des presta-tions dues à d'anciens bénéficiaires au titre du système transitoire de protection sociale; les mesures d'incitation pour encourager les combattants à déposer les armes, ainsi que la situation des membres de la fa-mille des anciens combattants (qui dans bien des cas avaient été enlevés par le RUF).

Rôle qui pourrait être confié à la Mission dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion

37. Une équipe d'experts indépendante, parrainée par la Banque mondiale et le Department for International Development du Royaume-Uni, s'est rendue sur place en août et septembre pour examiner l'application du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Dans son rapport, qui a été communiqué à l'ONU au début du mois, l'équipe envisage une parti-cipation plus active de la MINUSIL dans les éléments désarmement et démobilisation. Parmi les responsabi-lités nouvelles que l'équipe recommande de confier à la Mission, celle-ci assurerait en particulier la gestion, l'appui logistique et l'appui en matière de coordination des camps de démobilisation et des sites de regroupe-ment/désarmement.

38. Si l'on décidait de confier ces nouvelles respon-sabilités à la MINUSIL, cela aurait bien évidemment des incidences sur son mandat et nécessiterait un ap-port complémentaire de ressources financières, huma-ines et autres. J'ai donc demandé à mon Représentant spécial d'engager des consultations préliminaires avec les autres parties présentes sur le terrain, dont le Gou-vernement sierra-léonais, les organismes des Nations Unies, l'ensemble des organisations à vocation huma-nitaire, les donateurs bilatéraux et la Banque mondiale. Comme je l'indiquais dans mon rapport du 11 février concernant le désarmement, la démobilisation et la ré-insertion (S/2000/101), une opération menée par les Nations Unies présente d'importants avantages pour un programme de ce genre, dans la mesure où elle en ga-rantit l'impartialité et la légitimité, où elle permet d'instaurer un climat de sécurité, où elle peut aider à donner l'impulsion politique nécessaire et, surtout, où elle assure la coordination des activités et fournit les

ressources requises. Cela dit, il faudrait prendre des mesures conséquentes si l'on veut que la MINUSIL puisse se charger efficacement de tous les principaux aspects des éléments désarmement et démobilisation, notamment lui fournir les compétences et les ressources humaines nécessaires, financer les nouvelles activités par imputation sur le budget statutaire, et coordonner étroitement les efforts de la communauté des donateurs.

39. En examinant ces nouvelles tâches, l'Organisation compte que la Banque mondiale et le Department for International Development continueront à apporter à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion toute l'aide dont elle a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités actuelles, comme il était prévu à l'origine. Cet appui comprend notamment l'achat et la distribution de denrées alimentaires et autres approvisionnements destinés aux anciens combattants dans les centres de démobilisation. En attendant, la MINUSIL continuera d'aider à superviser l'administration et la gestion des camps et à transporter les combattants des centres de regroupement jusqu'aux centres de démobilisation.

Activités menées par des organismes des Nations Unies à l'appui du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

40. En plus de l'action menée par la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et par la MINUSIL, l'UNICEF, en tant qu'organisme principalement chargé de la démobilisation et de la réinsertion des enfants-soldats, continue à apporter un appui aux activités menées dans les domaines de la fourniture de soins d'urgence, de la recherche et du regroupement des familles, ainsi que de la réadaptation et de la réinsertion des enfants-soldats démobilisés. Entre-temps, le PAM a recommencé à fournir un appui alimentaire aux anciens combattants qui se trouvent dans des camps de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et dispose de quelques stocks alimentaires prépositionnés pour le cas où le programme reprendrait complètement. Plusieurs ONG ont également appuyé activement le processus de démobilisation en fournissant des services de secours de base tandis que le PNUD a continué à mener des activités de réinsertion visant à renforcer la Commission nationale pour la réinstallation, la réhabilitation et la reconstruction.

41. Il est largement reconnu par les principales parties prenantes qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur la préparation d'un programme complet de réinsertion des anciens combattants. À cet égard, un gros effort de sensibilisation des communautés vivant dans les zones de réinstallation est nécessaire pour que les anciens combattants puissent s'y faire accepter. À l'heure actuelle, les organismes des Nations Unies appuient des projets communautaires destinés à faciliter la réinsertion des populations touchées par la guerre, notamment les anciens combattants, les réfugiés rapatriés et les personnes déplacées. Ils sont mis en oeuvre dans certaines zones contrôlées par le Gouvernement et ont notamment pour objet la remise en état et la reconstruction de logements de base, d'infrastructures dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assainissement, ainsi que de routes et de ponts.

42. L'Appel global interinstitutions pour 2001 que l'ONU vient de lancer récemment en faveur de la Sierra Leone et qui porte sur un montant de 78 millions de dollars doit permettre de fournir à quelque 2 millions de personnes touchées par la guerre un appui dont dépend leur survie et d'entreprendre des activités pour aider les personnes déplacées, les réfugiés et les anciens combattants à subsister pendant la période de réinstallation et de réinsertion. Toutefois, les conditions de sécurité dans les zones tenues par le RUF continuent à faire obstacle à la mise en oeuvre de programmes complets de réinstallation et de réinsertion. C'est pourquoi la réinsertion des anciens combattants, ainsi que d'autres catégories de bénéficiaires, y compris plus de 5 000 enfants associés aux forces belligérantes, dépend toujours de l'amélioration de la situation en matière de sécurité.

V. Police civile

43. L'effectif total de la composante Police civile de la MINUSIL est toujours de 33 membres, provenant de 11 pays. Grâce à leur assistance, l'efficacité de la police sierra-léonaise a été quelque peu améliorée au cours de la période considérée. Un nouveau poste de police nationale a été ouvert à Freetown et 45 policiers ont été redéployés à Masiaka où un poste de police a également été établi. En outre, des efforts sont en cours pour rétablir une présence de la police nationale à Daru. Toutefois, les difficultés d'accès restent l'obstacle majeur dans la mesure où l'axe principal reliant Keneba à Daru est toujours fermé.

44. Dans le même temps, des progrès considérables ont été réalisés au niveau de la formation de fonctionnaires supérieurs de police sierra-léonais qui ont suivi des cours de recyclage; au total, plus de 1 500 policiers nationaux ont participé à divers programmes de formation. La remise en état de l'école de formation de la police sierra-léonaise est en cours avec l'appui du Department for International Development du Royaume-Uni et grâce à la contribution offerte par le Japon au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Sierra Leone.

VI. Affaires civiles

45. Le Gouvernement continue de se heurter à des obstacles considérables dans les efforts qu'il déploie pour rétablir son autorité, même dans les zones qui se trouvent déjà sous son contrôle. Parmi les principales raisons empêchant les fonctionnaires du Gouvernement de revenir dans les régions dont ils sont responsables, on peut citer le manque de ressources financières et logistiques et, dans certains cas, les problèmes de sécurité. Jusqu'ici, pour rétablir sa présence active dans les campagnes, le Gouvernement prévoit d'organiser des élections dans les 49 fiefs, de bâtir des maisons pour les chefs, et de réactiver les conseils provinciaux et de district. Toutefois, le Gouvernement n'a pas fini d'établir une stratégie globale pour étendre son autorité sur tout le pays.

46. L'une des activités majeures de la MINUSIL a été l'organisation d'un atelier d'un jour sur les travaux d'appui aux opérations de paix menés par les troupes de la MINUSIL, qui s'est tenu à Mile 91. L'atelier a porté essentiellement sur le rôle joué par les contingents militaires et les composantes civiles de la MINUSIL dans l'exécution des projets à impact rapide pour apporter une assistance immédiate à la population et stabiliser les zones sous contrôle gouvernemental, où sont déployées les troupes des Nations Unies.

47. Dans le contexte de ces activités, on envisage d'utiliser le Fonds d'affectation spéciale pour financer les projets suivants : formation d'ex-combattants à des travaux de construction; assistance à la réinsertion dans deux communautés locales dans les districts de Koinadugu et de Port Loko; formation à des travaux de bureau élémentaires d'adolescentes qui avaient été enlevées par les combattants et ont à présent retrouvé leur famille; services d'appui familial aux groupes de femmes prenant soin des enfants ex-combattants et autres

activités productrices de revenus. Le Comité d'approbation des projets examine actuellement d'autres projets.

VII. Droits de l'homme

48. La situation des droits de l'homme en Sierra Leone s'est récemment aggravée du fait des attaques transfrontières récemment lancées contre la Guinée. Entre-temps, on continue de signaler des violations des droits de l'homme commises par le RUF qui harcèle les civils et recrute de force adultes et enfants pour les combats et aussi pour le travail forcé.

49. La MINUSIL a récemment intensifié ses efforts pour suivre la situation des droits de l'homme dans les prisons et s'est rendue dans les établissements carcéraux à Freetown, Bo et Kenema. Au 1er décembre 2000, 568 personnes étaient détenues dans la prison centrale de Freetown, dont 22 femmes et 13 enfants. Sur ce nombre, 291 personnes, pour la plupart membres du RUF et partisans d'autres groupes armés sont détenus sans inculpation en vertu des pouvoirs d'urgence décrétés par le Gouvernement. En général, on estime que les conditions d'incarcération ne sont pas adéquates, mais rien ne donne à penser que les détenus sont soumis à des sévices physiques. Toutefois, les détenus dits « politiques » n'ont pas été autorisés à communiquer avec l'extérieur depuis qu'ils ont été emprisonnés il y a plus de six mois. Ils n'ont pas été informés de leur statut juridique et n'ont pas non plus eu accès à des conseils juridiques. Aucun autre détenu n'a été libéré depuis que plus de 200 d'entre eux ont été relâchés en août.

50. La formation systématique en matière de droits de l'homme des observateurs militaires et des troupes de la MINUSIL nouvellement arrivés se poursuit. En outre, une formation de base aux droits de l'homme a récemment été donnée à 1 294 officiers et soldats de l'armée sierra-léonaise au centre de formation de Beuguema. La formation des forces de police aux droits de l'homme se poursuit et la Mission évalue actuellement les programmes de formation à l'intention des autorités carcérales nationales.

Commission de vérité et de réconciliation et Commission des droits de l'homme

51. Les 16 et 17 novembre, un atelier national, organisé par la MINUSIL et le Haut Commissariat aux

droits de l'homme en collaboration avec le Gouvernement et les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine des droits de l'homme, s'est tenu à Freetown pour relancer le processus d'établissement de la Commission de vérité et de réconciliation. Les participants à cet atelier ont adopté un communiqué final dans lequel, tout en reconnaissant que la création de la Commission aurait des incidences de grande portée pour le processus de paix, ils ont demandé instamment que l'on fasse redémarrer la phase de création, notamment en nommant des commissaires et en lançant un programme de sensibilisation, et ont demandé que l'on étudie plus avant les relations entre la Commission et le Tribunal spécial.

52. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme et la MINUSIL ont aussi aidé le Gouvernement à rédiger la législation nécessaire pour créer la Commission des droits de l'homme, qui sera déposée au Parlement après une conférence consultative sur la Commission devant se tenir les 15 et 16 décembre. L'un des principaux problèmes à surmonter sera d'obtenir des fonds suffisants pour créer cette Commission.

53. La MINUSIL prépare actuellement un projet de collecte de données sur la violence sexuelle liée à la guerre à l'encontre des femmes et des petites filles, qui doit démarrer en janvier 2001. Les données seront utilisées pour promouvoir une meilleure protection et de meilleurs programmes sur le terrain et seront communiquées à la Commission de vérité et de réconciliation, ainsi qu'au Tribunal spécial proposé.

Protection des enfants

54. Outre les activités de protection des enfants décrites ci-dessus, un projet de Journée de recherche des familles devant avoir lieu en février 2001 a été lancé dans les provinces de l'est, de l'ouest et du centre par les comités nationaux de protection de l'enfance en collaboration avec le Ministère de la protection sociale, l'UNICEF et Save the Children. Le Ministère gère une base de données centrale concernant les enfants disparus et séparés de leur famille, tandis que les tâches de documentation effective, de recherche des familles et de médiation au niveau communautaire sont menées par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales dans les comités régionaux. Radio UNAMSIL encourage activement cette activité en diffusant des annonces d'intérêt public.

VIII. Aspects humanitaires

55. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire a continué à se détériorer au fur et à mesure que les réfugiés sierra-léonais qui fuyaient les violences dans la Guinée voisine ont commencé à rentrer chez eux, ce qui a ajouté aux difficultés qu'on éprouvait déjà à venir en aide à une population déplacée dont le nombre grossissait rapidement.

56. Depuis le début de septembre, date à laquelle des violences de grande ampleur ont éclaté le long de la frontière guinéenne, le Gouvernement sierra-léonais a aidé à rapatrier de Guinée par bateau plus de 20 000 réfugiés sierra-léonais. Le HCR a confirmé que plus de 6 000 de ces personnes étaient bien des réfugiés. Onze mille cinq cents autres réfugiés confirmés se sont dirigés par voie terrestre vers les zones de Lungi où ils reçoivent une assistance communautaire.

57. Toutefois, les nouveaux réfugiés qui arrivent chaque jour en grand nombre en divers points ne peuvent pas être contrôlés comme il le faudrait par les organisations humanitaires. À l'heure actuelle, les réfugiés qui peuvent être réinstallés en toute sécurité dans le secteur occidental ou la province du Sud reçoivent une assistance du HCR. Plus de 80 % de ces réfugiés viennent de zones inaccessibles ou aux mains des rebelles et ont donc besoin de services de transit. De toute évidence, l'augmentation du nombre de personnes déplacées depuis les hostilités de mai et la diminution du nombre de zones accessibles en toute sécurité font qu'il est extrêmement difficile de trouver où abriter dans de bonnes conditions les nouvelles populations déplacées et de leur apporter l'assistance nécessaire. Bien que de nouveaux camps de personnes déplacées ou des centres de transit de réfugiés aient été construits ou agrandis en divers points, ils sont presque tous terriblement surpeuplés. Certains, comme le centre de transit de Waterloo, accueillent trois fois plus de réfugiés que leur capacité ne le permet, de sorte que les conditions y sont inacceptables. De ce fait, le HCR continue à essayer avant tout de reloger les réfugiés en Guinée même.

58. Parallèlement, l'instabilité qui persiste dans certaines parties du pays et de la sous-région continue à empêcher dans une grande mesure qu'on ait accès à la population sierra-léonaise, estimée à 1 million de personnes, qui vit actuellement dans les zones tenues par le RUF. Le Gouvernement, l'OMS, l'UNICEF et leurs partenaires opérationnels ont tout de même réussi à négocier un accès limité aux zones tenues par le RUF,

en particulier Makeni, Magburaka et Segbwema, afin d'y poursuivre le programme d'élimination de la poliomyélite. De ce fait, environ 60 000 enfants vivant dans les territoires aux mains du RUF ont été vaccinés en octobre et novembre, ce qui a porté à 826 470 le nombre total d'enfants vaccinés dans l'ensemble du pays. Malheureusement, il est arrivé en une occasion que des agents sanitaires soient détenus temporairement et malmenés par le RUF dans le district de Koinadugu, et aient perdu de ce fait des vaccins et du matériel.

59. Malgré les obstacles susmentionnés, les organismes humanitaires ont apporté de leur côté une assistance à 340 000 personnes déplacées environ dans des zones accessibles, principalement dans le secteur occidental, à Lungi, Bo, Kenema, Daru et dans les enclaves de la province du nord tenues par le Gouvernement. Il n'en reste pas moins que les organismes des Nations Unies et leurs partenaires continuent à avoir le plus grand mal à aider ces personnes, dont plus de la moitié ont été déplacées depuis les hostilités de mai, étant donné qu'ils n'ont pas toujours accès à ces populations, que l'insécurité persiste et que les ressources restent inadéquates, en particulier dans la zone de refuge.

60. On trouvera au paragraphe 40 plus haut un compte rendu des efforts déployés par les organismes humanitaires pour ce qui est de la réinsertion des populations touchées par la guerre, y compris les anciens combattants, au sein de communautés.

IX. Situation économique

61. La situation financière du Gouvernement s'est quelque peu améliorée, grâce essentiellement à l'assistance bilatérale des donateurs. Un autre élément positif est que l'endettement du Gouvernement auprès du système bancaire international s'est réduit, ce qui a provoqué une contraction correspondante des variables monétaires clefs. La monnaie locale s'est appréciée considérablement lors des ventes hebdomadaires de devises organisées par la Banque de Sierra Leone, ce qui permet aux taux de change de s'améliorer et, donc, de réduire les prix. Il convient de noter toutefois que le secteur agricole est loin de reprendre prendre son activité normale, en particulier dans le nord du pays, ce qui menace la sécurité alimentaire, les recettes en devises et les réserves de change.

62. Le 7 décembre, le Ministre des finances a présenté au Parlement le budget et l'état des politiques économiques et financières du Gouvernement pour l'exercice 2001. Le Ministre a précisé que l'objectif principal du Gouvernement était de combattre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de la population en instituant des partenariats solides avec le secteur privé, la société civile et la communauté des donateurs.

X. Aspects financiers

63. Par sa résolution 54/241 B du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 476,7 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Cette ouverture de crédit était fondée sur l'effectif de 11 100 hommes que le Conseil de sécurité avait autorisé par sa résolution 1289 (2000).

64. En attendant que je présente à l'Assemblée générale, à la reprise de sa cinquante-cinquième session, le budget révisé pour l'exercice 2000-2001, j'ai l'intention de continuer à financer, dans les limites du montant initial des crédits déjà ouverts par l'Assemblée générale pour l'exercice 2000-2001, les coûts immédiats liés au déploiement des contingents militaires supplémentaires que le Conseil a autorisés dans sa résolution 1299 (2000), par laquelle l'effectif de la composante militaire de la MINUSIL a été porté à 13 000 hommes, et tout autre déploiement militaire dont le Conseil pourrait décider, ainsi que le coût additionnel lié au retrait et à l'incorporation des contingents militaires, et au personnel d'appui civil supplémentaire nécessaire.

65. Au 30 novembre 2000, les contributions non réglées au compte spécial de la MINUSIL s'élevaient à 180 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix était à la même date de 2 milliards 58 millions de dollars. Les contributions au fonds d'affectation spéciale à l'appui des efforts liés au maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone s'élevaient à 2,2 millions de dollars, tandis que le montant des dépenses autorisées se chiffrait à 1,1 million de dollars.

XI. Observations et recommandations

66. Malgré quelques améliorations, la situation en Sierra Leone demeure précaire. En outre, les combats qui font rage le long des frontières avec la Guinée et le Libéria menacent de déstabiliser non seulement les trois pays directement concernés mais aussi la région tout entière. À cet égard, je sais gré à la CEDEAO des efforts qu'elle déploie pour stabiliser la situation et demande à la communauté internationale de trouver le moyen d'aider à mettre en place un dispositif régional d'observation le long des frontières guinéennes en proie aux troubles. Les informations selon lesquelles le RUF serait impliqué dans les incursions en territoire guinéen suscitent à nouveau de sérieux doutes quant à la sincérité de son engagement et à sa volonté de désarmer.

67. En dépit des graves difficultés posées par le retrait des contingents indien et jordanien, qui coïncide avec le roulement d'autres contingents, la MINUSIL continue de renforcer ses positions dans les zones où elle est déployée. Dans ce contexte, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Gouvernement britannique pour l'assistance militaire bilatérale qu'il prête à la Sierra Leone et qui a contribué pour beaucoup à rendre confiance au peuple sierra-léonais et à raffermir le processus de paix.

68. La signature de l'accord de cessez-le-feu entre le RUF et le Gouvernement sierra-léonais est une première étape dans la création d'un environnement propice à la relance du processus de paix. S'il faut se féliciter que le RUF ait réaffirmé son intention d'appliquer l'accord lors de réunions avec la MINUSIL le 1er, le 8 et le 13 décembre, sa déclaration publique du 14 décembre et les exigences politiques qu'il aurait formulées, y compris la libération de Foday Sankoh, en échange de la possibilité pour la MINUSIL d'accéder aux secteurs qu'il tient, ne laissent pas d'être gravement préoccupantes.

69. Par ailleurs, le RUF continuerait d'entraîner et d'armer ses combattants et de renforcer ses positions militaires. Il faudrait donc que le groupe rebelle donne davantage de gages de sa bonne foi en ouvrant immédiatement les routes à la circulation dans toutes les zones qu'il contrôle, en les rendant accessibles aux Nations Unies, en restituant à la MINUSIL toutes les armes confisquées aux agents de maintien de la paix et en poursuivant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de ses combattants. J'engage le RUF à ne

pas laisser échapper cette chance unique de relancer le processus de paix.

70. Si le RUF respectait l'accord de cessez-le-feu du 10 novembre, la MINUSIL pourrait, après avoir dûment vérifié les conditions de sécurité et reçu les garanties voulues du RUF, se déployer progressivement dans le pays et s'acquitter de son mandat. Toutefois, l'évolution de la situation pourrait amener la Mission à renforcer ses effectifs au-delà de la force qui est actuellement autorisée. C'est pourquoi j'exhorte une fois de plus tous les pays qui en ont les moyens d'envisager de fournir à la Mission des contingents bien entraînés, bien équipés et prêts à être déployés.

71. Dans ce contexte, je tiens à rappeler la recommandation que j'ai faite dans mes rapports précédents au Conseil de sécurité selon laquelle il faudrait que les effectifs autorisés de la MINUSIL soient portés à 20 500 hommes, dont 260 observateurs militaires, dont elle aura besoin pour pouvoir s'acquitter de nouvelles tâches en Sierra Leone, comme l'indique le concept d'opérations figurant dans mon rapport du 24 août (S/2000/832). Je voudrais aussi rappeler que la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Sierra Leone en octobre 2000 avait formulé une recommandation analogue (voir S/2000/922). De toute évidence, le déploiement des forces de la MINUSIL dépendrait non seulement de la situation sur le terrain mais aussi de la disponibilité des contingents et d'autres ressources nécessaires.

72. Entre-temps, je recommande la prorogation du mandat de la Mission pour une nouvelle période de trois mois, ce qui permettrait à celle-ci d'achever sa phase de consolidation et de pouvoir appliquer les dispositions de l'accord de cessez-le-feu d'Abuja. J'ai toutefois l'intention de suivre de près l'évolution de la situation sur le plan politique, humanitaire et sécuritaire, et d'adresser au Conseil de sécurité, le moment venu, de nouvelles recommandations si cela s'avérait nécessaire.

73. Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion demeure un élément essentiel de la stratégie de paix; j'en appelle donc à tous les États Membres pour qu'ils apportent des contributions au Fonds multilatéral d'affectation spéciale de la Banque mondiale. La MINUSIL est prête à appliquer les dispositions pertinentes du projet de plan opérationnel conjoint du programme mais des ressources additionnelles pourront être nécessaires à cette fin. J'ai l'intention de rendre de

nouveau compte du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion une fois que les consultations menées avec le Gouvernement et les parties prenantes intéressées auront été menées à bien.

74. Je tiens à ce propos à souligner à quel point il importe de mettre en place un programme de réinsertion efficace à l'intention des ex-combattants démobilisés. Je m'adresse donc au Gouvernement sierra-léonais, aux partenaires d'exécution extérieurs et aux donateurs pour qu'ils unissent leurs efforts afin de renforcer l'articulation entre les volets désarmement, démobilisation et réinsertion. Il faudrait également veiller à prendre des dispositions visant à encourager les combattants à désarmer.

75. La situation humanitaire a continué de se détériorer dans le pays, alors que des dizaines de milliers de Sierra-Léonais qui s'étaient réfugiés en Guinée rentrent précipitamment en Sierra Leone. Les centres de déplacés et de transit ayant déjà atteint leur capacité d'accueil maximum, il est extrêmement difficile de faire face à ce nouvel afflux de rapatriés. C'est pourquoi j'exhorte la communauté internationale des donateurs à répondre généreusement à l'Appel interinstitutions des Nations Unies de 2001 en faveur de la Sierra Leone, qui a été lancé en novembre 2000.

76. Outre les problèmes immédiats décrits plus haut, le pays continue de devoir relever de redoutables défis. Il faut de toute urgence stabiliser les zones qui sont sous le contrôle du Gouvernement et s'attaquer aux causes profondes du conflit. De plus, la reconstruction des infrastructures sociales et économiques, les élections prochaines et le renforcement des institutions de l'État nécessiteront une stratégie inclusive et globale, que la communauté internationale devra appuyer. Étant donné ce qui précède, j'envisage la possibilité de prendre des mesures supplémentaires, et notamment de désigner un deuxième Représentant spécial adjoint pour la Sierra Leone, qui collaborerait étroitement avec le Gouvernement pour résoudre ces questions cruciales.

77. Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les États Membres qui ont fourni des contingents à la MINUSIL pour leur engagement sans faille en faveur de la paix en Sierra Leone. Par ailleurs, je voudrais rendre hommage à mon Rapporteur spécial, M. Oluyemi Adeniji, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui travaillent pour la MINUSIL et les organismes des Nations Unies en Sierra Leone et

s'acquittent de leur tâche dans des conditions très difficiles et dangereuses.

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 16 décembre 2000

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Personnel de quartier général de secteur</i>	Total
Bangladesh	12	6	1 034	25	1 077
Bolivie	4				4
Canada	5				5
Chine	6				6
Croatie	10				10
Danemark	2				2
Égypte	10				10
Fédération de Russie	15	4	106		125
France	1				1
Gambie	26				26
Ghana	4	6	776		786
Guinée	12	3	775		790
Inde	5	28	2 679	50	2 762
Indonésie	10				10
Jordanie	5	12	1 567	49	1 633
Kenya	11	13	802	50	876
Kirghizistan	2				2
Malaisie	10				10
Mali	8				8
Népal	6				6
Nigéria	4	16	3 211	63	3 294
Norvège	–				–
Nouvelle-Zélande	2				2
Pakistan	10				10
République tchèque	5				5
Royaume-Uni**	20	7			27
Slovaquie	2				2
Suède	3				3
Tanzanie	12				12
Thaïlande	5				5
Ukraine*			150		150
Uruguay	11				11
Zambie	11	3	771		785
Total	249	98	11 871	237	12 455

Police civile : Bangladesh : 4; Gambie : 2; Ghana : 3; Inde : 1; Jordanie : 3; Kenya : 3;
Malaisie : 3; Népal : 5; Norvège : 2; Sénégal : 5; Zimbabwe : 2. Total : 33.

* Un élément de contrôle des mouvements de cinq hommes a été déployé pour une période de trois mois; il est temporairement intégré au contingent britannique d'observateurs militaires.

** Élément précurseur.

